



# Actualités réglementaires Gestion quantitative de l'eau

2 décembre 2022

Juliette Boillet

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

# Décret et instruction / Gestion quantitative

---

- **Décret du 29 juillet 2022 relatif à la gestion quantitative de la ressource en dehors de la période de basses eaux**
  - Des conditions peuvent être définies pour l'évaluation des volumes théoriquement disponibles hors période de basses eaux dans un bassin, en tenant compte du régime hydrologique et dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques
  - Le préfet coordonnateur de bassin pilote et coordonne une stratégie précisant l'opportunité de mener des évaluations des volumes pouvant être disponibles pour usage anthropique hors période de basses eaux
  - Le pétitionnaire peut joindre à son dossier de demande d'autorisation unique de prélèvement le programme de retour à l'équilibre, même si la concertation territoriale n'est pas finalisée.
  
- **Projet d'instruction relative à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en œuvre du décret du 23 juin 2021 et du décret du 29 juillet 2022 relatif à la gestion quantitative de la ressource en dehors de la période de basses eaux**
  - En cours de discussion
  - **Vigilance sur plusieurs points** dont la substitution et la possibilité de pouvoir in fine prélever hors période de basses eaux

# **Projet d'additif à l'instruction du 7 mai 2019 relative au PTGE**

---

## ▪ **Des avancées :**

- Rôle renforcé des préfets
- Concertation des services de l'Etat (mais l'appui n'est pas explicité)
- Période de concertation de 2-3 ans
- Mention d'une « formalisation contractuelle »
- Projets de stockage et de transfert au même niveau que les autres solutions citées (il reste les termes « le cas échéant »)

## ▪ **Mais des points de vigilance,** notamment :

- Mention de « 50 PTGE aboutis » (lesquels ? Définition du terme « abouti » ?)
- Représentativité des syndicats agricoles (via les Chambres d'agriculture ?)
- Application de la nouvelle PAC – Limitation du financement des nouveaux plans d'eau ?

# Guide PTGE

---

- Conseils et recommandations (dont retours d'expérience) aux porteurs de projet pour animer l'élaboration et la mise en œuvre des PTGE
  
- Version finale prévue en décembre

# Inventaire Plan d'eau

---

- CGEDD missionné par le MTE
- **Phase 1** : mars-août 2022
  - Analyse des besoins et expériences d'une diversité d'acteurs (toutes finalités)
  - Elaboration du référentiel (IGEDD-IGN-CNES-SANDRE-AE-OFB)
- **Phase 2** : septembre-décembre 2022
  - Consolidation du référentiel
  - Développement de la composante SI métier de l'inventaire
  - Expérimentation avec EPTB et DDT-M en vue d'un dispositif collaboratif (IGEDD-ANEB)
  - **Janvier 2023: Diffusion de la V1**

# Arrêté « Plans d'eau » du 9 juin 2021

---

- Mise à jour de l'arrêté de 1999
  
- **Difficultés :**
  - **Interdiction de construction de nouveaux plans d'eau en ZH sauf dérogation si intérêt général majeur** ou bénéfices du projet supérieurs à ceux attendus de la préservation de la zone humide (article 4)
  
  - Interdiction de remplissage depuis les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement du 15 juin au 30 septembre (article 8)
  
  - Mise en conformité lourde des plans d'eau existants